

Améliorer l'assurabilité  
de votre risque



## Accompagnement à la mise en place des règles R6-R8 de l'APSAD

Maîtrise globale des risques opérationnels et plus  
spécifiquement du risque incendie/explosions

**Les référentiels techniques R6-R8 de l'APSAD reconnus  
et parfois exigés par les compagnies d'assurance  
concernent l'organisation des services de sécurité.**

# Accompagnement à la mise en place des règles R6-R8 de l'APSAD



## Nos services

La mise en place des règles R6-R8 de l'APSAD traduit une réduction des risques incendie et de sûreté-malveillance.

Chaque entreprise a des problématiques et des besoins en sécurité et sûreté différents en fonction de son activité. En mettant en place les règles R6-R8 de l'APSAD, le niveau de sécurité du client sera validé par son assureur, ce qui implique une baisse de la prime d'assurance et / ou une augmentation de ses garanties. Securitas propose à ses clients un accompagnement dans la mise en place de ces règles et dans la négociation avec son assureur.

- Maîtrise du risque incendie - R6 de l'APSAD
- Surveillance des risques opérationnels d'une entreprise - R8 de l'APSAD

**Le référentiel APSAD R6** concerne le risque incendie. Il définit les exigences d'organisation, précise les missions des équipes d'intervention et les moyens matériels devant être mis à disposition dans l'établissement.

**Le référentiel APSAD R8** concerne la surveillance des risques opérationnels. Il définit les exigences d'organisation de la surveillance d'un établissement pour faire face aux événements pouvant porter atteinte à son intégrité : incendie, malveillance et incidents techniques.

## Vos avantages

- + **Augmentation** du niveau de sécurité du client reconnu par l'assureur
- + **Amélioration** de l'assurabilité du risque client
- + **Augmentation des garanties** ou réduction de la prime d'assurance client